



Le baptême en 15 questions

1. A quoi le baptême d'un enfant nous engage-t-il?

C'est votre enfant qui recevra le baptême et c'est sa vie chrétienne qui est en jeu. Son baptême vous engage donc à l'aider à développer sa foi, en lui parlant de Jésus en lui apprenant à prier si vous le pouvez, et, plus tard, en l'inscrivant à l'Eveil à la foi et au catéchisme.

2. Notre enfant peut-il être baptisé alors que nous ne le sommes pas?

Tout enfant a droit à recevoir le baptême. Donc tous les parents, même non-baptisés, peuvent le demander pour lui, à condition, bien sûr, qu'ils s'engagent à l'aider à découvrir la foi chrétienne.

3. Pouvons-nous faire baptiser notre enfant même si nous ne sommes pas pratiquants?

Bien sûr puisque c'est sa vie chrétienne personnelle qui est en jeu mais, tant qu'il est petit, c'est vous qui vous engagez en son nom.

4. Et si nous ne sommes pas très sûrs de notre foi?

Toute demande de baptême est accueillie avec joie par l'Eglise, que les parents soient connus par la paroisse ou non! La préparation au baptême n'est pas en examen de passage; toutes vos questions, concrètes ou de fond, pourront être abordées. Vous serez acceptés tels que vous êtes, dans votre cheminement personnel.

5. Le baptême de notre enfant est-il possible si nous ne sommes pas mariés?

Oui, si vous vous engagez à ce que son baptême ne reste pas lettre morte.

6. Doit-on rebaptiser un enfant baptisé dans une autre Eglise chrétienne?

Non, car il n'y a qu'un seul baptême chrétien. Ce qui fait le baptême aussi bien réformé que catholique ou orthodoxe, c'est le rite de l'eau et la formule: "Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit".

7. Respecte-t-on la liberté de notre enfant en le faisant baptiser bébé?

C'est à vous de décider, mais voici deux types de remarques.

Première remarque: avez-vous demandé à votre enfant son avis avant de le mettre au monde dans tel pays, tel milieu social, avec telle langue maternelle qui est quelque chose d'aussi intime que la religion? Lui demandez-vous son avis sur ce qu'il veut dans son biberon, sur la venue d'un petit frère (ou d'une petite soeur) ou pour son inscription à l'école? Ce n'est pas pour autant que vous ne respectez pas sa liberté! Vous n'avez pas fini de l'accompagner pour qu'il grandisse! Vous faites ce qu'il vous semble le meilleur pour lui. A vous de voir si vous jugez important qu'il grandisse dans la foi. Si oui, vous le ferez sans doute baptiser et l'inscrirez au catéchisme. Ne reportez pas sur l'enfant des arguments qui reflètent en fait votre propre hésitation.

Deuxième remarque: votre enfant est déjà un enfant aimé de Dieu. Le signe de reconnaissance de cet amour qu'est le baptême du tout petit est un engagement pour

vous à continuer de l'accompagner dans cette voie, mais ce signe ne lui enlèvera pas sa liberté de croire ou de ne pas croire.

8. La préparation au baptême est-elle obligatoire?

Si vous pensez que le baptême est un acte important, vous trouverez normal que l'on vous demande de vous arrêter quelques instants pour y réfléchir. Cette préparation vous permettra de rencontrer le pasteur qui fera le baptême et de tisser des liens.

9. Que nous faudra-t-il faire exactement?

Avant tout, la rencontre qui vous sera proposée dans le cadre de la préparation va servir à faire connaissance et à réfléchir ensemble sur la portée de votre demande, le sens de cet acte, les engagements que vous prenez et à préparer le culte...

10. Notre enfant sera-t-il baptisé avec d'autres?

Cela dépend du choix de la date et de la paroisse. Quoi qu'il en soit, le baptême est un sacrement reçu en Eglise et non un geste individuel. Un baptême communautaire ne réduit pas la portée du baptême, bien au contraire.

11. Pourrons-nous choisir les textes du baptême?

Oui, il y a un un choix de textes à votre disposition, et c'est vous qui choisirez les engagements que vous prendrez à l'occasion du baptême de votre enfant.

Parrain et marraine

12. Qui choisir?

Choisissez quelqu'un de proche, qui saura aimer l'enfant et l'accompagner. L'important est de choisir une personne pour qui la foi chrétienne représente quelque chose et qui saura le lui dire. Il n'est pas obligatoire de prendre un parrain et une marraine: un seul suffit. De même, le nombre n'est pas limité à deux personnes: il peut y en avoir trois ou quatre.

13. A quoi cela engage-t-il?

Le parrain et la marraine sont plus que des témoins du baptême: ils représentent la communauté chrétienne. Ils sont là pour aider l'enfant à grandir dans la foi. Ils seront présents lors des grandes étapes de sa vie chrétienne.

14. Quelles sont les conditions pour être parrain ou marraine?

Les parrains et marraines doivent avoir seize ans révolus. L'un d'eux au moins sera de confession réformée Evangélique et aura été confirmé.

Durant la cérémonie, vous pouvez par exemple associer le parrain ou la marraine à une déclaration ou à la lecture de textes.

15. Sont-ils obligés de suivre la préparation?

Obligés, non, mais bienvenus, oui!